

**COUT DE LA GESTION
DES DECHETS EN GUYANE
ANNEE 2016**

Données issues des Matrices des coûts 2016

Février 2018



1. La connaissance des coûts de la gestion des déchets en Guyane

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®.

La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice.

La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Depuis 2011, les collectivités de Guyane, à compétence déchets, se sont engagées dans cette démarche et renseignent la Matrice des coûts.

Les résultats présentés ci-après sont basés sur les Matrices des coûts 2015 renseignées par les collectivités ; ils permettent d'avoir une bonne connaissance des coûts sur le territoire de la Guyane.

Les coûts sont les coûts moyens pondérés en fonction de la population ; ils masquent des disparités importantes entre collectivités, en termes de type d'habitat, d'éloignement, de développement des services aux usagers.

Tableau 1 : Collectivités à compétence déchets de Guyane – population et type d'habitat

EPCI	Typologie ADEME	Population 2016 desservie
CACL	MIXTE RURAL	131 374
CCDS	MIXTE RURAL	30 796
CCOG	RURAL	77 585
CCEG	RURAL	6 049
TOTAL		245 804

2. Les services apportés par les collectivités

La matrice est un cadre homogène de présentation des coûts de la gestion des déchets, mais chaque collectivité doit adapter le cadre de la matrice en fonction des services qu'elle assure.

Tableau 2 : Services apportés par les collectivités

	OMR	Verre	Emballages / papiers	Déchèteries	Encombrants	Déchets verts	Professionnels	Passif
CACL								
CCDS								
CCOG								
CCEG								

La matrice est le reflet de l'organisation du service de chaque collectivité.

L'année 2016 a été marquée par :

- le déploiement de la collecte sélective en porte à porte des emballages et papiers en mélange sur le territoire de la CACL (en 2015, seule la fin de l'année était concernée) ;
- la création, sur le territoire de la CCEG d'une plate-forme de stockage/broyage des déchets verts.

3. Définition des différents coûts utilisés

Les coûts présentés dans ce document sont issus des Matrices des coûts remplies pour l'année 2016 par les 4 collectivités de Guyane à compétence déchets.

L'indicateur retenu prioritairement est le coût aidé en €HT/hab. = total des charges liées à la gestion des déchets, desquelles sont déduites les recettes liées à l'activité déchets (soutiens des éco-organismes et subventions).

Le coût aidé en € /hab. traduit le coût global de la gestion des déchets : il dépend des quantités collectées et des coûts unitaires à la tonne.

Le coût aidé en €HT/tonne est un indicateur complémentaire, plus délicat à interpréter car il est très dépendant des quantités collectées : plus les quantités collectées sont faibles, plus le coût à la tonne sera élevé, du fait de charges fixes répercutées sur un tonnage plus faible. Il doit être analysé au regard des ratios de collecte.

4. Coût aidé TTC et financement

Le coût aidé TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges – produits tous flux confondus), qui doit être financé par la TEOM et, pour certaines collectivités, la RS.

Le coût moyen aidé TTC 2015 (coût moyen pondéré par la population) **en Guyane est de 90 €TTC/hab. ; le coût en 2015 était de 82 €, soit une augmentation de + 9 %.**

Le taux moyen de couverture du coût (moyenne pondérée en fonction de la population) **par le financement** (TEOM et pour certaines collectivités redevance spéciale) **en 2016 est de 73 %**. Ce taux moyen masque des écarts importants entre collectivités, le taux de couverture variant entre 14 % et 92 %.

Le nombre d'assujettis/population totale est faible voire très faible pour certaines collectivités ; par ailleurs, la généralisation de la Redevance Spéciale permettrait d'améliorer le financement du service et de favoriser le recyclage et la valorisation (seule la CACL a instauré la RS).

5. Le coût global de la gestion des déchets (coût aidé en €HT/hab.)

Le coût moyen (coût aidé, moyenne pondérée en fonction de la population traduisant le coût moyen sur le territoire) **en Guyane est de 91 €HT/hab.** A titre indicatif, le coût moyen sur l'ensemble du territoire français (référentiel ADEME 2014) est de 93 €HT/hab. et le coût moyen dans les DOM (Synthèse des coûts des DOM 2014-2015 – journées INTERDOM de) est de 162 €HT/hab.

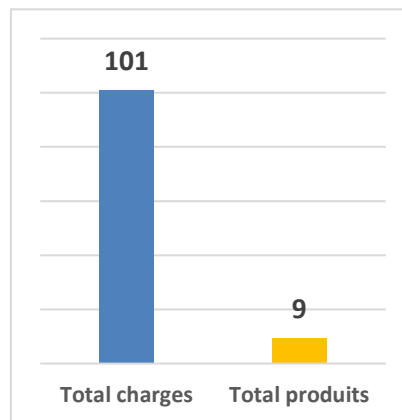
Le coût de la gestion des déchets en Guyane est donc dans la moyenne des coûts observés en France, mais avec un niveau de service moindre (collectes sélectives et déchèteries encore peu développées en 2016). Il convient donc d'être vigilant sur la mise en place de nouveaux services et d'étudier la possibilité de les substituer à des services existants (collectes de déchets verts et encombrants au porte à porte substituées, au moins en partie, par un réseau de déchèteries).

Les écarts sont importants entre collectivités : de 61 à 103 €HT/hab. : ces écarts s'expliquent par les différences de quantités de déchets, de services apportés et de contexte (éloignement).

Le référentiel ADEME 2014 a mis en évidence que le premier facteur expliquant les écarts de coûts entre collectivités était le ratio de collecte en kg/hab. Les quantités de déchets collectées en Guyane sont inférieures (428 kg/hab. pour une moyenne nationale 2013 à 517 kg et une moyenne DOM 2013 à 538 kg) : la maîtrise des coûts passe par la maîtrise des tonnages.

6. Le niveau des produits

Figure 1 : Niveau des charges et des produits en 2016 en €/hab.



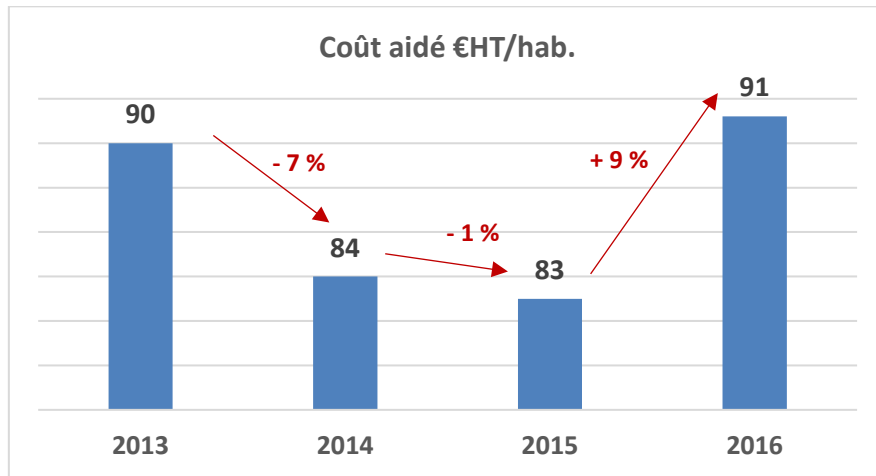
Les produits représentent 9 % en moyenne du total des charges : ce sont essentiellement des subventions (84 % des produits).

A titre indicatif, en métropole, les produits représentent environ 22 % des charges, soit 25 €/hab. ; il s'agit pour 50 % des produits des soutiens apportés par les Eco-organismes et pour 34 % des ventes de matériaux (référentiel ADEME 2014).

A la Martinique et à la Réunion, toutes les collectivités sont sous contrat avec Eco-Emballages : les soutiens représentent en moyenne 5,9 €/hab. et couvrent 19 % des charges du flux emballages/papiers. Le niveau des recettes est donc faible dans les DOM, au regard de ce qui est constaté en Métropole : les performances sont certes inférieures mais il y a aussi un retard dans la mise en place des REP (notamment Eco-Mobilier, Eco-DDS) et les contraintes structurelles spécifiques en termes de coûts de gestion et de filière de recyclage, conduisent à la quasi absence de recettes de ventes de matériaux.

7. L'évolution du coût entre 2013 et 2016

Figure 2 : Evolution du coût entre 2013 et 2016



Entre 2013 et 2014, le coût a baissé de 7 %, soit – 6 €HT/hab. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du coût de stockage du fait de la baisse de la TGAP (- 26 €/tonne entre 2013 et 2014) : le coût moyen du stockage était de 93 €HT/tonne en 2013 et 67 €HT/tonne en 2014.

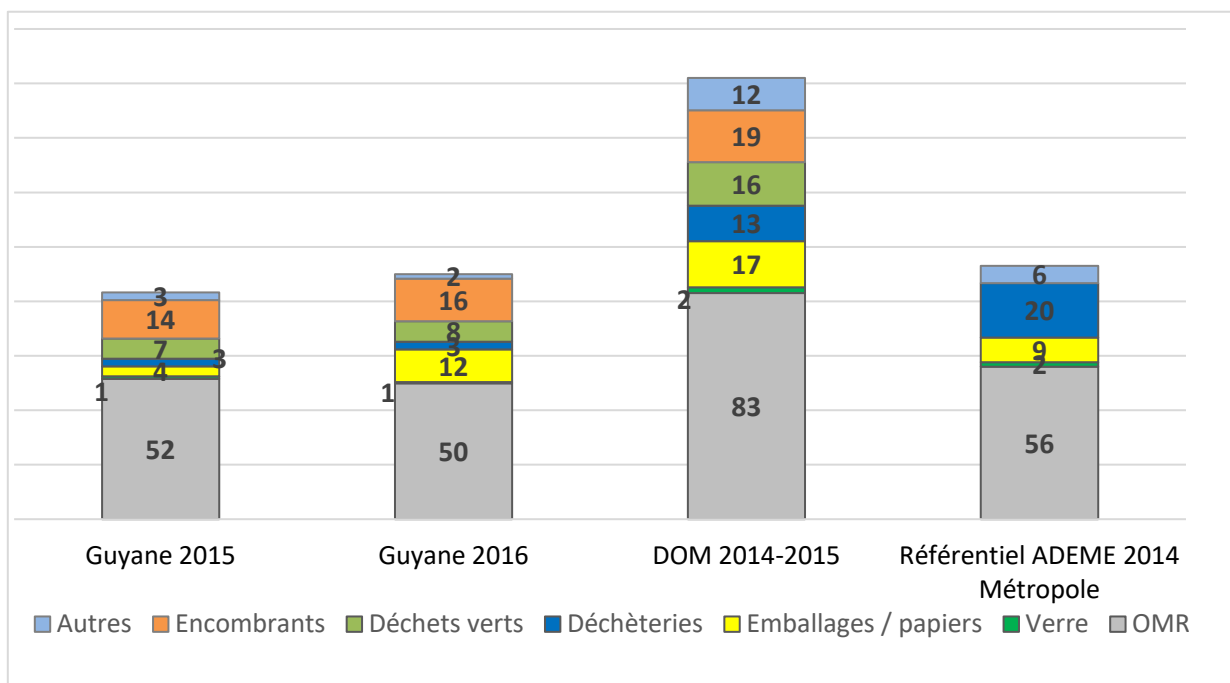
Entre 2014 et 2015, le coût a baissé de 1 %, grâce à la maîtrise de certaines charges (prestations de collecte et prestations de stockage).

En revanche, on constate une augmentation importante du coût entre 2015 et 2016, liée :

- Aux coûts de transfert pour la CCDS ;
- Au coût du déploiement de la collecte sélective pour la CACL.

8. La répartition du coût par flux de déchets

Figure 3 : Répartition du coût par flux de déchets (coût aidé €HT/hab.)



Le flux « Autres » concerne des services aux professionnels et des charges liées à la réhabilitation d'anciennes décharges.

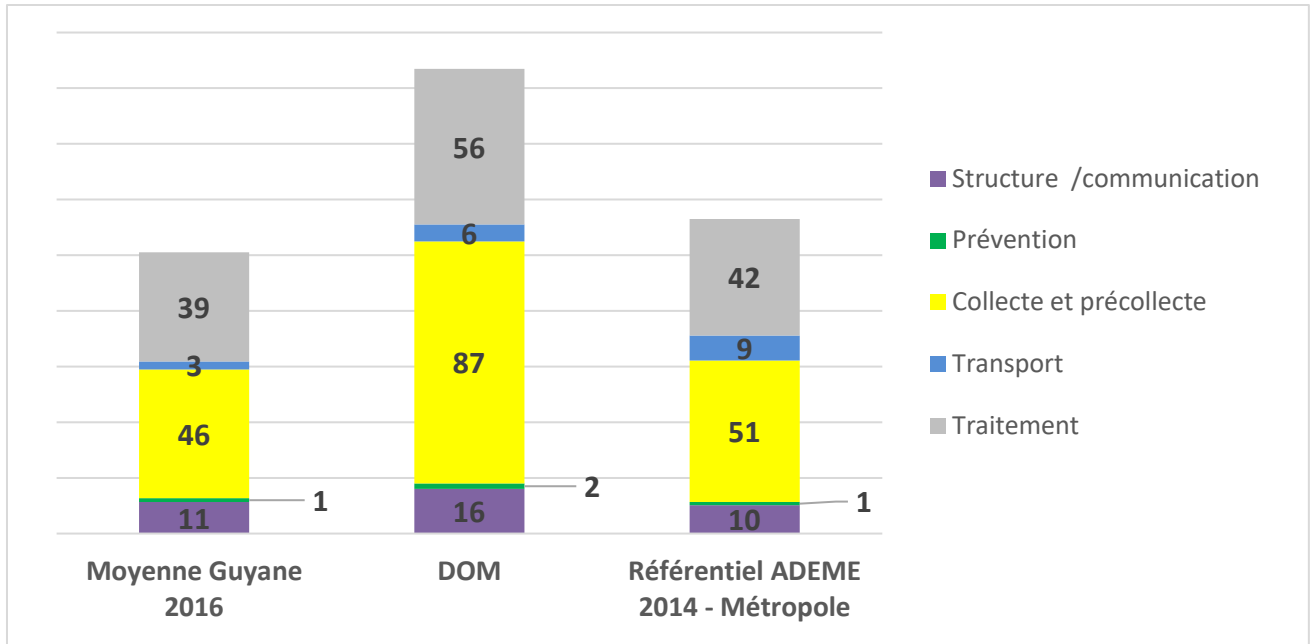
La répartition des coûts par flux de déchets est très différente dans les DOM et en Métropole : dans les DOM, la part des collectes déchets verts et encombrants est importante, ces collectes étant quasiment absentes en Métropole. Par ailleurs, en Guyane, les déchèteries sont encore peu développées et les coûts très faibles. Ce sont des coûts supplémentaires qui vont voir le jour dans les années à venir : si d'autres services ne sont pas supprimés (report des collectes encombrants et déchets verts vers les déchèteries), les coûts augmenteront d'autant.

Tableau 3 : Répartition du coût aidé par flux de déchets en %

Flux de déchets	% du coût (aidé €HT) 2015	% du coût (aidé €HT) 2016
OMR	62 %	55%
Verre	1 %	1%
Emballages / papiers	4 %	13%
Déchèteries	3 %	3%
Déchets verts	9 %	8%
Encombrants	17 %	17%
Autres	3 %	2%

9. La répartition des charges

Figure 4 : Charges en €/hab. pour l'ensemble des flux



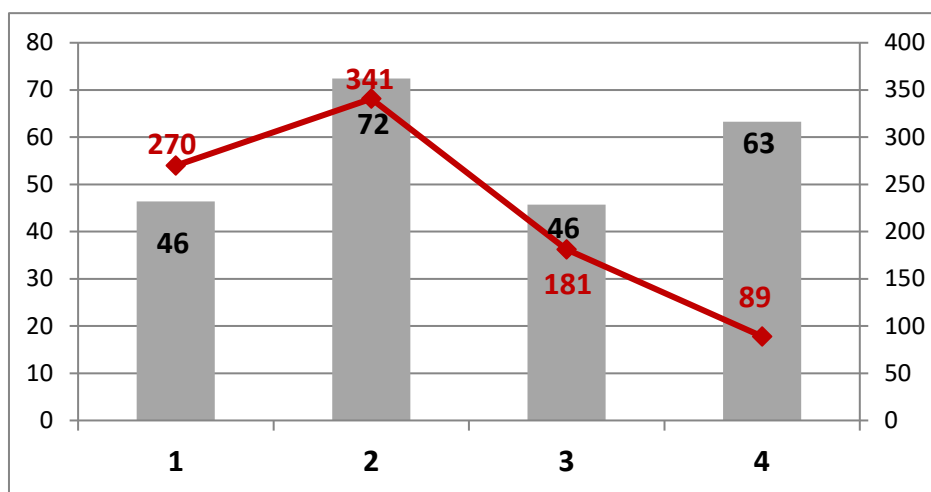
Le montant des charges de chaque étape technique en €/hab. est assez proche entre Guyane et Métropole, inférieur à ce que l'on peut observer dans les DOM en moyenne. Cela masque toutefois des écarts : ainsi, le coût de traitement des OMR est plus faible en Guyane en €/HT/tonne (moyenne = 71 €/HT/tonne en Guyane pour une moyenne nationale à 92 €/HT/tonne)

La part du transport est réduite dans les DOM : seuls les OMR et encombrants de la CCEG et les OMR de la CCDS sont transférés ; en outre, les tonnages collectés en déchèterie sont faibles.

10. Le coût de gestion des OMR

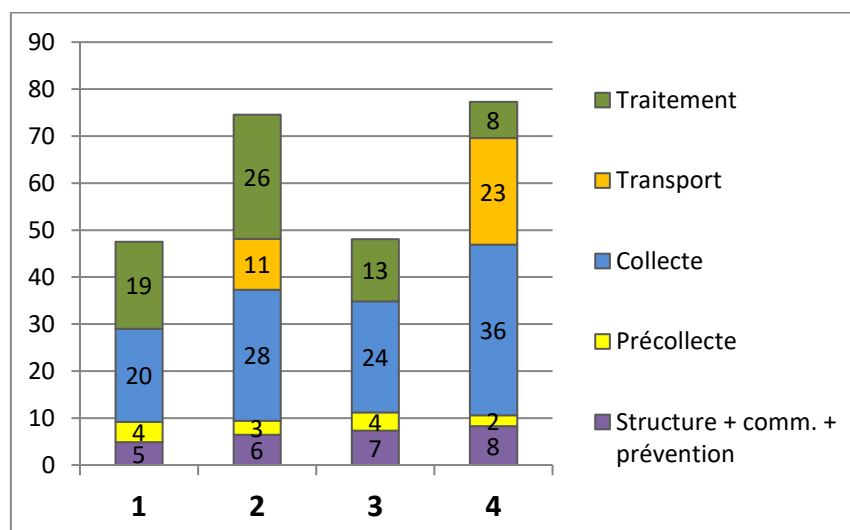
Les OMR représentent 55 % du coût (aidé).

Figure 5 : Coût aidé de gestion des OMR en €/HT/hab. et ratio de collecte en kg/hab. par collectivité



Le référentiel ADEME 2014 a mis en évidence que le 1er facteur d'explication des écarts de coûts était le ratio de collecte en kg/hab. Toutefois, dans le cas des 4 collectivités Guyanaises, d'autres éléments expliquent les écarts de coûts observés, notamment les charges de transport pour les collectivités 2 et 4 qui représentent respectivement 15 % et 29 % des charges.

Figure 6 : Coût des étapes techniques de collecte, transport et traitement en €/HT/hab.



11. Le coût de gestion des encombrants collectés au porte à porte

La collecte des encombrants représente un coût moyen (coût aidé) de 16 €HT/hab., avec des écarts entre collectivités allant de 13 €HT/hab. à 27 €HT/hab. Ces écarts s'expliquent :

- par les ratios de collecte (74 à 104 kg/hab.) ;
- par les coûts de collecte (70 à 127 €/tonne) ;
- par le coût de transport pour 1 collectivité qui représente 166 €/tonne.

A titre indicatif, en Métropole, les collectes d'encombrants sont peu développées, le coût moyen pour les collectivités ayant ce type de collecte est de 1.7 €HT/hab.

12. Le coût de gestion des déchets verts collectés au porte à porte

La collecte des déchets verts représente un coût moyen aidé (moyenne pondérée par la population) de 8 €HT/hab., sachant qu'une collectivité n'a pas de collecte de déchets verts. Si on rapporte le coût à la population concernée par une collecte de déchets verts, le coût moyen est de 11 €/hab.

Pour les collectivités assurant une collecte de déchets verts, les coûts vont de 9 à 19 €/hab. Les écarts s'expliquent d'une part par les quantités collectées (de 50 à 75 kg/hab.) et d'autre part par les coûts de collecte et traitement très variables d'une collectivité à l'autre selon les contextes (coûts de collecte de 117 à 192 €HT/tonne et coûts de traitement de 74 à 109 €HT/tonne).